

putés au parlement de Québec. Voici ce que je disais à ce sujet dans un de mes rapports :

“ Dans l'intérêt de l'éducation des enfants, on doit désirer que les instituteurs puissent se rendre capables d'arriver aux professions et aux premières charges du pays, comme c'est le cas aux Etats-Unis, en France et en Allemagne. L'instituteur ne doit pas être le premier venu ; il faut qu'il ait puisé dans l'éducation de la famille des principes et des habitudes qui élèvent l'âme. Par une loi très juste de la nature, la noblesse des sentiments est en rapport avec la hauteur des aspirations ; toutes choses égales d'ailleurs, une intelligence développée par l'instruction se mettra plus facilement qu'une autre au-dessus des instincts grossiers ; elle saura mieux découvrir et mieux cultiver chez l'enfant les dispositions morales et religieuses, les habitudes de politesse, et même le cachet extérieur de distinction.

“ Si vous voulez condamner l'instituteur à une espèce de supplice de Tantale, lui interdire la science en l'obligeant de la faire aimer aux autres, exiger qu'il prépare vos enfants à des carrières auxquelles il ne peut aspirer lui-même, à cause de l'infériorité sociale qu'il a contractée en se faisant instituteur, vous n'aurez bientôt plus dans l'enseignement que des personnes très inférieures, au point de vue moral comme au point de vue intellectuel ; vous aurez ceux qui s'ennuient d'être en service, qui rougissent encore de mendier, mais qui repoussent le travail manuel ; vous verrez revenir le personnage grossier, prétentieux et scrupuleux à sa façon, qui avait presque disparu du théâtre, parce qu'il avait disparu de la société ”.

Depuis l'établissement des écoles normales, un grand changement s'est opéré dans l'enseignement élémentaire par tout le pays : on y attache plus d'importance parce qu'il donne de meilleurs résultats : les principes de la pédagogie sont étudiés par un plus grand nombre de maîtres, et ceux-ci en général ont compris qu'il ne suffit pas d'avoir du zèle pour réussir, mais qu'il faut en-